

# **Rapport de la commission des finances sur le préavis no 9/08**

## **« Rapport accompagnant le Budget 2009 »**

*Au Conseil communal d'Aubonne,*

*Madame la Présidente,*

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,*

### 1. Préambule:

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal d'Aubonne (annexe 1), la commission des finances (*ci-après Cofin*) a notamment pour mandat de rapporter au Conseil sur le Budget communal.

A la suite du dépôt du Budget 2009 (préavis 9/08) devant le Conseil communal lors de la séance du 28 octobre 2008, les membres de la CoFin ont procédé à l'examen des différents chapitres au cours du mois de novembre 2008. Une liste de questions a été ensuite communiquée à la Municipalité qui y a répondu en détail lors d'une séance commune réunissant M. le syndic, M. L-E. Rossier Municipal en charge des finances, et les membres de la Cofin, le 12 novembre 2008.

La Cofin remercie nos autorités pour les réponses apportées à nos diverses questions et relève que le budget communal a pu être établi grâce au retour de notre ancien boursier communal, M. Petermann, qui a repris provisoirement le flambeau jusqu'à l'arrivée du nouveau boursier début 2009. La Cofin a relevé que certains chiffres ou graphiques ne correspondaient pas toujours avec ceux figurant dans la planification financière 2006-2011 mais que ces derniers n'influençaient pas le résultat prévisionnel du budget 2009.

### 2. Appréciations générales

Dans la foulée du tassement de l'économie mondiale, le ralentissement de la conjoncture se poursuivra aussi en Suisse compte tenu des perspectives peu favorables en Europe. Face à cette situation, il est difficile pour la Cofin de valider des chiffres qui se basent sur des projections qui ne tiennent pas compte de l'évolution significative et rapide de l'environnement économique, de la crise des marchés financiers et des risques conjoncturels.

Le recul du climat de consommation, l'aggravation de la situation du marché du travail, et le ralentissement de la croissance, sont des facteurs encore aujourd'hui difficiles à évaluer mais qui auront immanquablement des répercussions sur les rentrées fiscales (60,16% des recettes) et sur l'évolution des dépenses.

Face à ces incertitudes, la Cofin a pris note que l'objectif de la Municipalité sera de revoir les priorités à venir et définir les urgences par rapport aux moyens à disposition pour l'année 2009.

### **3. Appréciations particulières**

Ce chapitre reprend quelques informations qui complètent les commentaires que l'on peut lire dans le rapport accompagnant le préavis municipal.

#### Préambule

L'affirmation que les comptes correspondant aux budgets 2004-2008 ont tous été excédentaires est fautive. En effet, en 2005, les comptes étaient déficitaires.

#### 1. Administration générale

La Cofin est dubitative concernant l'augmentation des charges de l'administration générale (+1,3 EPT) alors que la réforme organisationnelle de la commune aurait dû générer des économies. D'un autre côté, les nouvelles affectations du personnel et répartitions des tâches, l'augmentation générale de la charges de travail et la polyvalence du personnel d'administration, devraient offrir à l'avenir à la population une qualité de service supérieure.

La Cofin a relevé l'augmentation temporaire du coût des salaires en raison d'un double traitement lié à la formation du nouveau Greffier et du nouveau Boursier. Le licenciement de ce dernier ne devrait pas générer de coûts extraordinaires suite à des démarches juridiques car des tractations sont en cours pour régler de façon optimale les conditions financières de ce départ.

Au niveau des cotisations et dons divers de CHF 25'000.--, est compris dans ce montant notre cotisation à l'ADCV (association des communes vaudoises) pour un montant de CHF 7'000.- Selon le point de vue du Syndic, la double appartenance à l'Union des communes vaudoises (UCV) et à l'Association susmentionnée est profitable pour la Commune.

L'affectation exacte du prélèvement de CHF 32'000.- sur le fonds de réserve concerne principalement des investissements pour le central téléphonique et pour le matériel informatique.

Concernant l'évolution des charges de l'équipement de cuisine et buvette de la piscine, il s'agit d'un achat exceptionnel d'une machine à compacter les cartons pour CHF 7'000.- et de frais de location de machines (Machine à café par ex.)

#### 2. Finances

Le compte de régularisation du fond de péréquation avec un revenu de CHF 200'000.- est une estimation faite sur les montants ristournés

### 3. Domaines et Bâtiments

La Cofin a voulu connaître les bases de calcul pour la participation aux frais du groupement forestier. Il s'agit en fait de charges supplémentaires à charge des communes membres du triage du bois suite au désistement du canton.

Le montant de CHF de 16'000.- pour la sculpture à Siméon comprend la création d'un abri. A noter qu'une subvention de CHF 10'000.- est attendue.

L'augmentation de CHF 26'500.- pour le collège de Pré Baulan est due à la réfection du sol dans 2 classes et au changement des vitrages du réfectoire.

### 4. Travaux

La décision pour l'achat d'un nouveau véhicule (CHF 25'000.-) n'est pas encore prise, ce dernier étant en évaluation.

### 5. Instruction publique et cultes

Ce chapitre n'a pas fait l'objet de remarques particulières

### 6. Police-défense incendie / PC contrôle des habitants

Les nouvelles affectations et répartitions des tâches du personnel plus l'augmentation de 1,3 EPT ont une incidence importante sur les charges et revenus du budget 2009. Les charges augmentent de 19,8 % ( CHF 136'250.-) pour s'élever en 2009 à 825'800.- contre 689'250.- en 2008. Les revenus augmentent de CHF 37'720.-

Les chapitres 7 et 8 n'apportent pas de commentaires particuliers.

## **4. Planification financière**

### Financement investissements

Comme déjà dit en préambule les chiffres figurant sur le tableau de planification financière 2006-2011 évoluent constamment et les chiffres figurant dans le plan d'investissement 2008 sont à oublier. Le montant de CHF 2'717'000.- est valable pour 2009. Dans ces conditions il est inutile de s'attarder sur les différents ratios d'analyse. La Cofin compte sur l'aide du nouveau boursier pour mettre en place un outil de suivi de l'évolution temporelle des finances de notre commune.

Sur le graphique Financement des investissements, les recettes d'investissements sont dans le budget de fonctionnement mais n'apparaissent pas explicitement sur la courbe qui est à zéro.

### Marge autofinancement

L'objectif de la Municipalité pour cette législature est de maintenir une marge d'autofinancement de 2,5 mio par année. Les incidences de la facture sociale seront importantes et la Municipalité est prête à recevoir toute suggestion de la Cofin. La priorité est de ne pas faire monter l'endettement qui est encore convenable.

### Evolution de l'endettement

Vu la situation et l'évolution rapide de notre économie, la Cofin est persuadée que le plan d'investissement retenu pour 2009 ne pourra être tenu et qu'il faudra palier rapidement aux changements conjoncturels à venir. Dans ce contexte, la Municipalité s'est engagée à établir un nouveau tableau avec les priorités à retenir tout en tenant compte des nouveaux moyens mis à disposition.

### Plan dépenses et investissements 2009-2013

Le projet de gestion des déchets devrait arriver à bout touchant courant 2009 et la commission se penche sur divers axes. Le montant budgétisé de CHF 150'000.- touche essentiellement la déchetterie et la mise en place sur la commune d'Ecopoints

Un montant de CHF 100'000.-- est au budget 2009 pour la réfection et la réhabilitation du bâtiment Trévelin 18. A ce jour la mise à l'enquête n'a pas soulevé d'opposition et la surface locative peut être augmentée à 600 m<sup>2</sup> ce qui est une bonne nouvelle. Par contre les loyers plafonnés par le service du logement de l'état de Vaud ne peuvent couvrir les coûts importants de rénovations ce qui pourrait générer une perte annuelle de CHF 80'000.-- Dans l'état actuel nous devons payer la location des échafaudages qui s'élève à CHF 3'100.- par mois ou CHF 37'200.- par année.

Au vu de la situation, une décision devra rapidement être prise concernant la valorisation de cette parcelle ou du bâtiment.

### Budget STEP tableau de répartition des frais d'exploitation et d'investissements

Les pourcentages pour la répartition des frais d'exploitation et d'investissement ne sont pas identiques par commune. Cette différence est due au fait que l'on applique 2 clés de répartition, pour la 1<sup>ère</sup> il s'agit du nombre d'équivalent habitant et pour la 2<sup>ème</sup> du volume d'eau traitée.

## 5. Jugement global

La Cofin juge ce budget réaliste par rapport à celui de 2008 mais rappelle que nous vivons actuellement la fin d'un conte de fée au niveau conjoncturel et que nous ne sommes plus maître de notre destin. Une autre forme d'économie de marché va probablement se mettre en place car le capitalisme est suffisamment imparfait pour qu'il soit réformable. L'incertitude sera permanente en 2009 et il faudra faire preuve de souplesse et d'adaptation. Le rôle de la Municipalité sera particulièrement délicat et des tâches de type préventif devront être mise en place pour atténuer les effets des événements politiques et sociaux à venir. Ce sera aussi peut-être le moment d'étudier d'autres voies et de profiter de certaines opportunités pour améliorer ou maintenir des finances communales saines. Le maintien du taux d'imposition est une bonne chose et devrait donner les moyens à la Municipalité de remplir sa mission conformément aux objectifs fixés.

## 6. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, la commission des finances à l'unanimité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

adopte

1. **le budget de l'année 2009 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 22'792'155.-- aux dépenses, CHF 22'392'364.-- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 399'791.-- ;**
2. **de donner décharge à la commission des finances de son mandat.**

*Aubonne le 19 novembre 2008*

**Au nom de la commission des  
finances  
le rapporteur :**

Olivier Gétaz